



MOTION

Luxembourg, le 23 mars 2023

Dépôt : Claude Wiseler

Groupe politique CSV

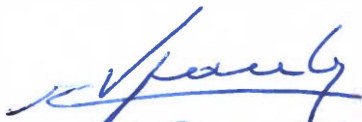
Pl 8171.

La Chambre des Députés

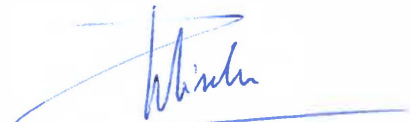
- Constatant que toute une panoplie de mesures différentes ont été mises en place au cours des trois dernières années dans le cadre de la lutte contre le Covid ;
- Considérant que de nombreuses mesures ont constitué une importante restriction des libertés garanties par la Constitution ;
- Sachant qu'il existe beaucoup d'incertitudes quant à l'efficacité des différentes mesures ;
- Considérant que la rapidité avec laquelle de nombreux projets de loi concernant la lutte contre le Covid ont été analysés et votés par la Chambre des Députés, ne permettant pas toujours une analyse en profondeur de la nécessité, de la proportionnalité, de la légalité, respectivement du caractère de non-discrimination des mesures concernées ;
- Considérant que le Gouvernement doit tout mettre en œuvre, afin de tirer toutes les conséquences de la pandémie du Covid et d'être préparé le mieux possible dans le cas d'une éventuelle nouvelle épidémie.

Invite le Gouvernement

- À demander à un groupe d'experts indépendants de faire une évaluation des différentes mesures prises dans le cadre de la lutte contre le Covid et à dresser un bilan étoffé et détaillé quant à leur efficacité, leur nécessité, leur proportionnalité ainsi qu'à leur caractère non-discriminatoire ;
- À élaborer, dans les meilleurs délais, une « Loi pandémie » permettant, en cas d'une nouvelle épidémie ou pandémie, aux Institutions de l'État de réagir de façon rapide, efficace et proportionnelle dans un cadre précisément prédéfini.


M. Spautz


Hansen
Martine


A. Wiseler


M. Hengst


M. HALSDORF